



Extrait du site Terre-en-vue

<https://terre-en-vue.be/actualite/article/fondation-terre-en-vue>

Fondation Terre-en-vue

- Actualité -

Date de mise en ligne : mardi 17 novembre 2015

Copyright © Terre-en-vue - Tous droits réservés

On en parlait depuis le début du mouvement, le troisième outil juridique a finalement vu le jour le lundi 26 octobre dernier chez le Notaire Pierre-Yves Erneux.

La fondation Terre-en-vue permettra :

- ▶ de récolter des dons et legs de terres agricoles : êtes-vous propriétaire de terres ? en connaissez-vous ? Souhaitez-vous que ces terres soient gérées selon les principes agroécologiques défendus par le mouvement Terre-en-vue ?

N'hésitez pas à nous contacter. fondation@terre-en-vue.be.

- ▶ de récolter des dons d'argent et de permettre aux donateurs de bénéficier de la déductibilité fiscale. Plus d'infos dans la prochaine newsletter.

La première réunion de la fondation Terre-en-vue sera organisée le mardi 24 novembre de 19h à 22h à Bruxelles : Rue de la Croix de Pierre n°85 à 1060 Saint-Gilles.

Envie de s'investir dans la fondation Terre-en-vue ? Des idées pour la communication ? N'hésitez pas à nous contacter.

Contact : Olivier Servais : olivierarobaseharicotspointorg

[Fondation Terre-en-en-vue.](#)